



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 décembre 2025

L'État et ses partenaires préservent et adaptent le patrimoine maritime et littoral face au recul du trait de côte

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, **Étienne GUYOT**, le préfet maritime de l'Atlantique, le vice-amiral d'escadre **QUERAT** représenté par son adjoint l'administrateur général des affaires maritimes **Alexandre ELY**, ont réuni les membres du **Comité État Mer et Littoral (CEML) de la façade Sud-Atlantique** ce lundi 8 décembre à Soulac-sur-Mer (Gironde), pour travailler à **la préservation du patrimoine historique, culturel et paysager face au recul du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine**.

Le littoral néo-aquitain est en effet impacté par l'érosion et les conséquences des épisodes météorologiques qui s'aggravent du fait du changement climatique. Les services et opérateurs de l'État, et en particulier le Conservatoire du littoral, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des affaires maritimes (DIRM), le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), sont pleinement mobilisés afin d'améliorer la connaissance des risques littoraux et d'accompagner les territoires dans la protection et la valorisation du patrimoine.

Ce CEML a permis d'aborder les points suivants :

- **La mise à disposition d'outils de connaissance et d'appui pour les collectivités** : atlas de paysage, plan paysage, observatoire photographique, cadres méthodologiques pour les démarches d'aménagement, documents de planification, démarche de protection des monuments historiques.
- **La démarche conduite par le Conservatoire du littoral avec les collectivités sur l'ancien centre heliomarin de Labenne**, dans les Landes, pour préserver la mémoire du site malgré sa nécessaire démolition, qui a débuté le 15 octobre dernier, et sa renaturation.
- **Les travaux menés par l'État pour faire évoluer les services publics sur le littoral**, notamment **les équipements traditionnels de signalisation maritime** comme les phares, feux et balises en profitant des avancées technologiques (amélioration des performances lumineuses et des consommations d'énergie).
- **La qualité des synergies entre les acteurs publics avec l'exemple de la communauté de communes Médoc-Atlantique et de la commune de Soulac-sur-Mer**, engagées avec leurs partenaires (Etat, FEDER, Conseil Régional, GIP Littoral) dans une stratégie locale de gestion

de la bande côtière et dans un projet partenarial d'aménagement (PPA) « Recomposition spatiale des territoires littoraux ». afin de préparer l'avenir du territoire tout en préservant le patrimoine balnéaire et paysager. Pour le PPA, les travaux sont évalués à 470 000 € et soutenus par l'État à hauteur de 50 %.

Le CEML se réunit quatre fois par an. Une prochaine réunion se tiendra en mars 2026 pour faire le point sur l'avancement des politiques publiques s'appliquant en mer et sur le littoral.

Pour Étienne GUYOT : « Le patrimoine historique, culturel et paysager de notre littoral néo-aquitain est unique par sa beauté et sa diversité. L'État avec tous les acteurs publics comme privés s'attache à le préserver face au phénomène de recul du trait de côte. Les échanges ont montré qu'il est souhaitable et possible de concilier patrimoine et gestion du trait de côte ».

Pour Alexandre Ely : « Les conséquences du changement climatique nous obligent collectivement à repenser l'interface terre-mer en tenant compte des impératifs de sécurité et de circulation maritime ».